



Évaluation d'incidences Natura 2000

Schéma directeur industriel
site Airbus Opérations

Communes de Cornebarrieu et Blagnac (31)

25 octobre 2024





Contacts

12, avenue de l'Europe
31520 Ramonville Saint-Agne
Tél : 05-61-73-22-74
Fax : 05-61-73-89-19

Personnes en charge du dossier

Marie WINTERTON, directrice de projets, responsable de la mission

marie.winterton@ecotone.fr

Pierrik CHASLE, chef de projet, principal interlocuteur du Maître d'Ouvrage

pierrik.chasle@ecotone.fr

Loïs LÉCLUSE, chargée d'études, accompagnement à la rédaction et la coordination

lois.lecluse@ecotone.fr

Véronique FAILLERES, assistante administrative, pour les aspects administratifs

ecotone@ecotone.fr

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourront être faites sans accord préalable du Maître d'ouvrage et sans la citation d'ECOTONE.

Les droits d'auteurs des photographies illustrant le présent rapport sont rappelés dans les légendes associées sauf s'ils sont d'ECOTONE.

ECOTONE recherche et environnement

SCOP-ARL au capital variable ; R.C.S. : B 415 094 200

n° de gestion : 98 B 74 - N° SIRET : 415 094 200 00011 ; APE/NAF : 7112B

Siège social : 20 chemin de la Bécasse, 31 450 BELBERAUD

TVA intracommunautaire : FR 07 415 094 200

Table des matières

- I. Présentation des sites Natura 2000 concernés..... 1
 - I.1. ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »..... 1
 - I.2. ZPS FR312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » 3
- II. Incidences du projet sur les sites Natura 2000 concernés..... 4
 - II.1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire 4
 - II.2. Incidences sur la faune d'intérêt communautaire 4
 - II.2.1. Chiroptères..... 4
 - II.2.2. Oiseaux..... 4
 - II.2.3. Poissons migrateurs 4
 - II.2.4. Insectes 5
- III. Conclusion 5

I. Présentation des sites Natura 2000 concernés

Aucun site Natura 2000 n'est directement situé dans le périmètre de la zone d'étude rapprochée. Le projet se situe à environ 1,4 km de deux sites :

- Le SIC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » ;
- La ZPS FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ».

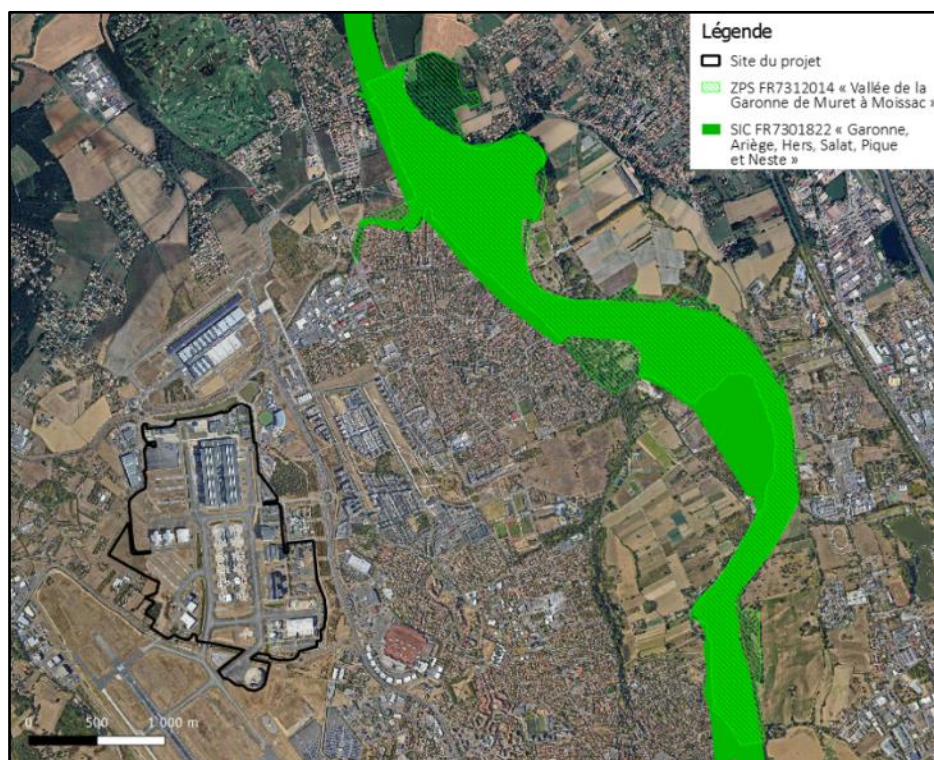


Figure 1 : Situation du site du projet par rapport aux sites Natura 2000

I.1. ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

Ce Site d'Intérêt Communautaire (SIC) présente un grand intérêt pour les poissons migrateurs, avec notamment d'importantes zones de frayères potentielles, en particulier pour le Saumon atlantique, qui fait l'objet d'alevinages réguliers et dont des adultes atteignent Foix sur l'Ariège, et Carbonne sur la Garonne grâce aux équipements d'échelles à poissons au niveau de barrages sur le cours aval.

Ce site comprend différentes parties de nature et extensions :

- **Cours de la Garonne** : éco complexe (plaine alluviale) comprenant le lit mineur et une partie du lit majeur, la mieux conservée entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne et présentant ainsi une diversité biologique remarquable.
- **Cours de l'Hers vif (entre Saint Amadou et Roumengoux - Moulin neuf) et bas Douctouyre** : partie du site plus large comprenant, outre l'intérêt piscicole, des habitats inscrits à la Directive « Habitats », de type ripisylve et zones humides. Des populations relictuelles de Loutre d'Europe ou encore de Cistude d'Europe sont présentes.
- **Cours de la Garonne amont et de la Pique, du Salat, de la Neste, de l'Ariège ainsi que cours de l'Hers vif en amont de Roumengoux Moulin neuf et à l'aval de Saint Amadou (en Ariège).** Seul le lit mineur est concerné pour les poissons résidents, le Desman des Pyrénées, des mollusques, ainsi que pour les poissons migrateurs en cours de restauration (zones de frayères potentielles).

Pour faciliter la concertation et compte tenu de la dimension du site de la Garonne et de ses affluents en Midi-Pyrénées, celui-ci a été découpé en cinq parties, qui auront chacune leur Docob. Par conséquent, la partie qui est concernée ici est celle de « la Garonne aval, de Carbonne à Lamagistère » (cf. ❶ sur la figure suivante).

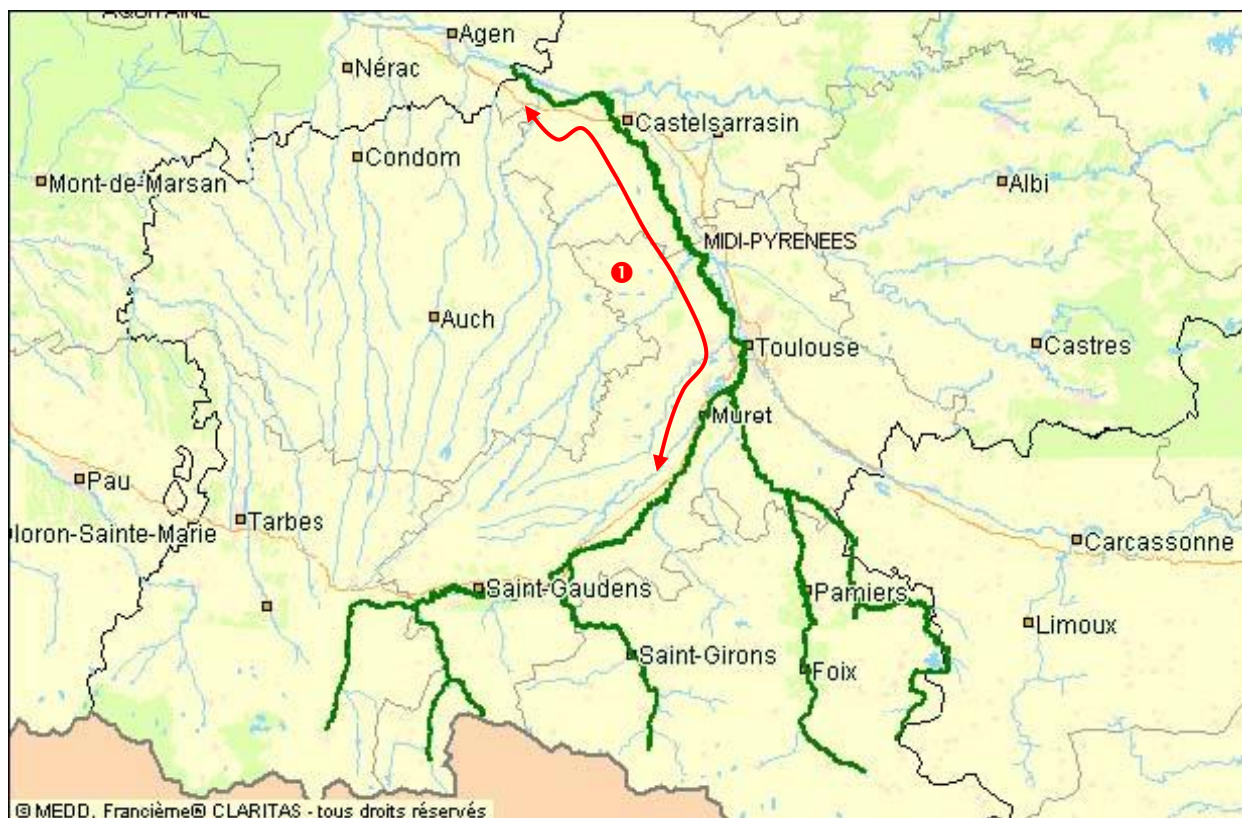


Figure 2 : ZSC FR7301822 - « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

L'intérêt du site réside dans la dimension du système fluvial de la Garonne, notamment entre Toulouse et la confluence du Tarn, où la plaine alluviale est l'une des plus étendue de France.

Ont été recensés sur l'entité « Garonne aval » du site sept habitats naturels d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires et vingt et une espèces animales d'intérêt communautaire (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques du site Natura 2000 FR301822

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Eaux stagnantes : formations végétales des eaux calmes (characées, lentilles d'eau) que l'on trouve dans le cours des rivières lui-même, notamment à proximité des barrages, ou dans les annexes hydrauliques (3150). Eaux courantes : formations végétales pionnières des atterrissements, avec dominance des annuelles (3270), herbiers aquatiques (3260). Pelouses : lisières herbacées des sols riches en azote, le plus souvent associées aux ripisylves (6430), pelouses sèches calcaires à annuelles (6220*). Forêts : saulaies arborescentes à Saule blanc sur les berges et forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé dans les zones les plus fréquemment inondées (91E0*), forêts alluviales riveraines des grands fleuves à Chêne, Orme et Frêne (91F0).	Poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose, Bouvière, Ombre commun, Lamproie de Planer, Toxostome Chauves-souris : Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Petit murin, Grand murin, Petit rhinolophe et Grand rhinolophe Insectes : Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Cordulie à corps fin

I.2. ZPS FR312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »

L'essentiel du site est composé de dépôts alluvionnaires récents correspondant aux évolutions du cours de la Garonne, tandis que les coteaux correspondent à des terrains du tertiaire.



Figure 3 : ZPS FR312014 - « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »

L'avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France y est bien représentée. Quatre espèces de hérons et deux espèces de rapaces de l'annexe I y nichent, avec notamment 850 couples de Bihoreau gris, près de 100 couples de Héron pourpré, autant d'Aigrette garzette et plus de 100 couples de Milan noir.

Le site est également utilisé en période hivernale par trois espèces de hérons : Grande aigrette avec des effectifs remarquables, Aigrette garzette et Bihoreau gris. Le site accueille également les deux principales colonies de Sterne pierregarin de la région Midi-Pyrénées.

Les habitats d'espèces présentent un état de conservation globalement satisfaisant mais dans certains secteurs, la ripisylve est relativement réduite. Le maintien de la tranquillité des secteurs les plus sensibles constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité, voire le développement des principales espèces nicheuses.

L'intérêt du site réside dans sa situation dans l'axe de migration de plusieurs espèces entre l'Europe du Nord et l'Afrique. Il réside également dans sa configuration, où l'imbrication des milieux aquatiques et des coteaux boisés autorise une grande diversité d'espèces d'oiseaux. La productivité biologique des milieux aquatiques et terrestres fait de ce tronçon de vallée un territoire de chasse pour les rapaces comme pour les hérons.

Treize espèces animales d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Caractéristiques du site Natura 2000 FR312014

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
/	Oiseaux : Aigle botté, Milan noir, Balbuzard pêcheur, Aigrette garzette, Grande aigrette, Bihoreau gris, Héron pourpré, Crabier chevelu, Sterne pierregarin, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Combattant varié, Martin pêcheur

II. Incidences du projet sur les sites Natura 2000 concernés

II.1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

Compte tenu de la nature et de l'emprise des travaux pour la réalisation du Schéma directeur industriel d'Airbus JLL, des habitats rencontrés au droit de l'emprise des travaux qui ne sont pas d'intérêt communautaire (cf. Diagnostic écologique sur le site de JLL entre 2022 à 2023, et de la discontinuité écologique entre l'aire industrielle concernée jusqu'aux sites Natura 2000 de la Garonne (forte urbanisation et voiries), **aucune incidence n'est attendue sur les habitats d'intérêt communautaire situés dans le périmètre Natura 2000.**

II.2. Incidences sur la faune d'intérêt communautaire

II.2.1. Chiroptères

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) (seule espèce d'intérêt communautaire recensée sur la zone de projet) a été détecté sur la zone d'étude, mais il voit son enjeu local baisser à faible malgré son enjeu régional très fort. En effet, la zone d'étude ne propose aucune condition d'accueil pour le gîte pour cette espèce qui a seulement été contactée en transit ponctuel au cours des inventaires ;

Le Minioptère de Schreibers utilise l'axe de la Garonne et sa ripisylve pour ses déplacements et activités de chasse et la réalisation du SDI de JLL n'aura pas d'incidences significatives sur cette espèce.

Le boisement qui peut être intéressant pour les chiroptères au sud du site est exclu du SSDI et l'ancienne bergerie ainsi que le restaurant « Sud Aéroconstellation » ne font pas l'objet de travaux dans le cadre du schéma directeur des usines JLL. De plus, le boisement est déconnecté des autres espaces naturels et notamment la Garonne. L'absence de haies permettant une continuité entre le boisement et les autres espaces naturels environnants réduit les potentialités d'occupation.

De fait, les autres espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire telles que la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, les Petit et Grand Murin, les Petit et Grand Rhinolophe, qui n'ont pas été détectées mais qui pourraient être présentes sur la zone d'Airbus JLL, ne subiront pas non plus d'incidences.

II.2.2. Oiseaux

Quelques espèces d'oiseaux citées dans la ZPS (Milan noir, groupe des Hérons et Garzette) peuvent utiliser certaines zones du site Airbus JLL en alimentation (friches et waterways), mais elles ne sont pas susceptibles de l'utiliser pour leur nidification.

Les milieux favorables à la réalisation du cycle de vie de ces espèces concernent davantage les milieux associés aux cours d'eaux telle que la ripisylve, milieu absent du site d'étude.

Les aménagements projetés n'auront donc pas d'incidences sur les espèces d'oiseaux de la ZPS concernée.

II.2.3. Poissons migrateurs

Aucun cours d'eau ne se situe sur l'emprise du projet et compte-tenu de la nature des travaux, l'aménagement projeté n'est pas de nature à engendrer une incidence sur le milieu aquatique de la Garonne et par conséquent sur les différentes espèces qu'elle abrite.

II.2.4. Insectes

Les chênes présentant des signes de présence du Grand Capricorne sont situés dans le boisement au sud-ouest qui est exclu du projet. Le Lucane cerf-volant n'est pas identifié sur le site du projet.

Il n'y aura donc pas d'incidences sur les populations de coléoptères d'intérêt communautaire.

De même, l'absence de continuités avec les milieux alluviaux de la Garonne rend peu difficile la présence d'Odonates d'intérêt communautaire sur les zones de prairies et de friches d'Airbus JLL. Aucune d'entre elle n'y a d'ailleurs été identifiée. **Ainsi, l'aménagement projeté n'aura pas d'incidence significative sur la Cordulie à corps fin.**

III. Conclusion

Par conséquent, la réalisation du Schéma directeur industriel d'airbus Jean-Luc Lagardère n'aura aucune incidence significative directe ou indirecte sur la Zone Spéciale de Conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » et la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », qui serait susceptible de remettre en cause le niveau des populations des espèces d'intérêt communautaire, ni même l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.



écotone